



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

✚ Le cadre général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le C.C.A.S.

Les Comptes Administratifs soumis au Conseil d'Administration retracent l'exécution du Budget du C.C.A.S. de la Ville de Lillebonne relative à l'exercice comptable 2017.

Le Compte Administratif 2017 est voté le 29/03/2018 par le Conseil d'Administration. Il peut être consulté par simple demande à l'accueil du C.C.A.S. aux heures d'ouverture.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le Compte Administratif du C.C.A.S. de la ville de Lillebonne.

✚ La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet au C.C.A.S. d'assurer l'ensemble de ses missions au quotidien et regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires à son fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies et des participations de la population (telles la participation financière à l'épicerie solidaire ou encore la participation aux activités d'animation du service Sénior) et aux subventions versées par la Ville de Lillebonne, le Conseil Départemental, et le F.S.E. et d'autres organismes comme par exemple l'ANDES (Association Nationale des Epicerie Solidaires).

Les dépenses de fonctionnement relatives aux ressources humaines (salaires, charges, vêtements de travail, formation ...) représentent 68,94 % du fonctionnement du C.C.A.S.

Les autres dépenses de fonctionnement concernent principalement :

- les locations (véhicule de portage, salle du Lin, épicerie solidaire, locaux des bâtiments au sein de l'Hôtel de Ville),
- les consommations des fluides bâtiments (épicerie solidaire, salle du Lin),
- les achats de matières premières et fournitures,
- la subvention versée à l'ADEF pour le fonctionnement de la Maison du répit
- Les aides facultatives accordées dans le cadre de l'hébergement d'urgence, des secours exceptionnels, de la restauration scolaire, du centre de loisirs ...
- Les animations et manifestations du service Sénior.

Les principales dépenses et recettes de fonctionnement :

Dépenses	Montant en €	%	Contenus
Charges de personnel	683 257,12	68,94	- Salaires et charges - Formation et équipements
Prévention santé	1 040,00	0,10	- Mise en place d'animation de prévention
Logement	0,00	0,00	
Administration	35 728,20	3,61	- Maintenance informatique - Analyse des Besoins Sociaux - Frais d'études - Loyer et charges (des bâtiments HDV) - Créances et titres annulés - Cotisations - Assurances et protection juridique - Documentation
Service financier	10 180,01	1,03	- Opération d'ordre et indemnité du comptable
Action sociale	132 396,65	13,36	- Loyers et charges de l'épicerie solidaire - Achat des produits alimentaires et d'hygiène à l'épicerie - Assurances et maintenance - Mise en place d'animations - Contributions au financement du Fonds Solidarité Logement et du Fonds d'Aide aux Jeunes - Subvention de l'ADEF pour le fonctionnement de sa Maison du répit - Aides à la restauration scolaire, aux étudiants, aux centres de loisirs - Aide par le biais de secours exceptionnels ou de tickets services - Gestion des logements 1ere chance - Créances
Sénior	128 416,96	12,96	- Loyer et charges de la salle des Filatures - Achat de produits alimentaires - Fêtes, sorties et cérémonie - Location du véhicule de portage - Maintenance et assurances - Transports
Total	991 018,94	100	

Recettes	Montant en €	Dont
Service Action sociale et logement	67 235,94	La subvention de 25 000 euros du Conseil Départemental dans le cadre de l'aide au fonctionnement de l'épicerie solidaire. Le solde de la subvention de 3 553,86 € du Conseil Départemental dans le cadre de la convention RSA 2014-2016 La subvention de 9 576,72 € du Conseil Départemental et de 12 149,93 € du F.S.E. dans le cadre de la convention RSA/FSE 2017-2020 La redevance des logements 1 ^{ère} chance, La participation des familles à l'épicerie solidaire La subvention de l'Andes Le don de 3 000 Euros pour l'année 2017 de la part de l'Association Loisirs pour Tous.
Service sénior	67 679,70	Dans le cadre des participations aux activités régulières et aux manifestations des temps forts du service sénior Et la réponse aux appels à projets (2016 et premier projet de l'année 2017) de la conférence des financeurs (30 000 € et 23 000 €)
Subventions et dotations et excédent	958 207,27	Dont - un excédent de 89 962,27 €, - et une subvention de la Commune de Lillebonne 863 765 € soit 87,24 % des recettes du CCAS en 2017.
GRH	80,96	
Total	1 093 203,87	

Le C.C.A.S., en 2017, a demandé, comme en 2016, une participation aux séniors dans le cadre des activités sorties des mois de mai-juin.

De plus, le C.C.A.S. a convenu avec la Ville de Lillebonne d'assurer son loyer et les charges relatifs à l'épicerie Solidaire, ainsi que l'occupation des locaux de l'Hôtel de Ville en contrepartie d'une augmentation du montant de la subvention (Délibération D62.12/2017)

Le C.C.A.S. a répondu aux appels à projets de la prévention de l'autonomie dans le cadre de la conférence des financeurs.

Le C.C.A.S a effectué la première année de la convention RSA/FSE 2017/2020.

La différence entre les recettes et les dépenses s'élèvent à 102 184,93 €

La section d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 5 622,93 €

Le C.C.A.S. a peu d'investissements compte tenu des missions qu'il assure. En 2017, il a notamment investi une somme de 1 314,13 euros pour la salle de restauration pour un défibrillateur et un extincteur, pour l'épicerie solidaire c'est un investissement de 1 656,01 euros en mobilier et matériel divers, enfin du matériel pour les animations de convivialité des séniors pour un montant de 435,88 euros. De plus, l'aménagement d'un poste de bureau a été réalisé pour 2 216,91 euros.

L'excédent d'investissement s'élève à 44 393,11 €.

 **Les données synthétiques :**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 991 018,94 Euros

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 093 203, 87 Euros dont 79,01 % de la subvention de la Ville de Lillebonne (Subvention principale).

La section de fonctionnement dégage un excédent net de 102 184,93 €.

Le C.C.A.S. n'est pas à ce jour endetté.